

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 037-213700727-20220517-DCM\_2022\_062-DE

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2022-062**

SEANCE DU **MARDI 17 MAI 2022**

*Le mardi 17 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 11 mai 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 26
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

### **PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Anne LUMEAU à Eric MAUCORT, Hélène BERGER à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Chantal BOISNIER, Olga MARTINEAU à Jean-Luc DUPONT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Jean-François DAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE à Lucile VUILLERMOZ, Fabrice MASSON à Françoise BAUDIN.

### **ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Louise GACHOT.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Éric MAUCORT

## **FLES : valorisation des locaux municipaux**

La Ville de Chinon met gracieusement à la disposition du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) des locaux.

Chaque année, le FLES doit faire apparaître la valorisation des locaux dans sa comptabilité.

Le FLES occupe les locaux dans l'ancien Tribunal, place du Général de Gaulle, d'une superficie de 94,55 m<sup>2</sup> depuis 2015. La valorisation depuis son occupation a été fixée sur une base de 145 € du m<sup>2</sup>.

Il convient d'établir cette valorisation pour 2021. Il est proposé d'effectuer cette valorisation sur les mêmes bases que les années précédentes.

La valorisation pour l'année 2021 du coût de mise à disposition des locaux au FLES est donc de 13 709,75 €.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **FIXE** à 13 709,75 € la valorisation pour 2021 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de Chinon au FLES.

Fait à CHINON, le 23 mai 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 31/05/2022

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage